



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bandes dessinées

Question écrite n° 7435

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le soutien, au titre de l'action culturelle et de la politique du livre, de la bande dessinée. Alors que la bande dessinée touche un large public, tant à l'occasion de grandes manifestations qu'au regard des succès de l'édition, il se demande quel est l'état de l'action du Gouvernement pour intégrer ce volet essentiel de notre création culturelle à nos politiques publiques. Il lui demande en conséquence quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Dès le début de l'année 2003, à l'occasion de sa visite au festival international de la bande dessinée à Angoulême, le ministre de la culture et de la communication, saluant le dynamisme et le rôle moteur de ce secteur, a fait connaître son intention de traiter la bande dessinée comme une composante pleine et entière de l'édition. Il a ainsi souligné la vocation des auteurs et des éditeurs de bandes dessinées à bénéficier de tous les dispositifs de soutien mis en place par le ministère en faveur du livre, en particulier des aides du Centre national du livre. Ce dernier s'est, du reste, doté d'une commission bande dessinée, dont le rôle sera renforcé. En 2002, les aides accordées par le CNL à la bande dessinée ont été les suivantes : 38 bourses à des auteurs, pour un montant de 264 000 euros ; 6 subventions d'aide à l'édition pour un montant total de près de 33 500 euros, et 8 prêts sans intérêt pour 42 400 euros ; 13 subventions à des revues pour un montant total de 30 800 euros. En outre, le CNL a soutenu en 2002 neuf structures organisant des manifestations consacrées spécifiquement à la bande dessinée, pour un montant total de 62 500 euros. Les associations subventionnées sont réparties sur huit régions (Centre, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes). Ce soutien ne tient pas compte des aides accordées par les directions régionales des affaires culturelles pour ces mêmes manifestations ou pour toutes les activités à vocation régionale ou locale. L'ensemble de ce soutien s'est poursuivi et renforcé dès 2003. En ce qui concerne plus particulièrement le festival de la bande dessinée d'Angoulême, le ministre de la culture et de la communication a décidé dès 2003 de multiplier par trois la subvention du ministère. Le ministre a également engagé avec les collectivités locales concernées - région, département, communauté d'agglomération et ville d'Angoulême - une réflexion sur le rapprochement et la mise en cohérence des différentes institutions dédiées sur ce site à la bande dessinée : festival international, centre national de la bande dessinée et de l'image, projet de nouveau musée, et enfin projet de bibliothèque de dimension régionale associée à la BNF. Le bon rapprochement de ces organismes permettrait en effet de créer à Angoulême un véritable pôle européen de la bande dessinée.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7435

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4538

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7641